



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le ministère de la culture et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et de sa déclinaison régionale (2022 – 2024),

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme - région Hauts-de-France (UNAT),

lancent un

appel à candidatures

en direction d'artistes ou de collectifs artistiques
relevant des arts visuels ou du spectacle vivant

Thème : Le vivant comme sources d'inspiration

en vue d'une résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.) se déployant **au
printemps-été 2024**

au sein des fermes du réseau Accueil Paysan Hauts-de-France.



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des partenariats en faveur des vacanciers, reposant sur une articulation organisée entre tourisme à vocation sociale et solidaire d'une part et faits artistiques et culturels d'autre part s'expérimentent en région Hauts-de-France depuis l'été 2017.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour.

Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit de l'équipe en activité au sein de 4 fermes membres du réseau Accueil Paysan réparties dans les Hauts-de-France.

Cette forme d'intervention retenue est la **résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle *tout au long de la vie*.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, dans les fermes du réseau Accueil Paysan, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'événements participatifs, coloration du quotidien du site à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc.)

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Mais au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent dans les établissements « Accueil Paysan » qui sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (quelques jours à une semaine).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une résidence Mi.A.A.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans une équipe professionnelle, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.

Cette présence, par essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette offre particulièrement apte à enchanter ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.

C'est à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engagent les équipes du réseau « Accueil Paysan ». C'est également à l'imprégnation du site par la création et l'imaginaire développés par l'artiste que s'engage la même équipe.

Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

et télécharger le fichier « *Qu'est-ce qu'une résidence-mission* » en bas de page.

MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, pour un artiste des arts visuels ou du spectacle vivant au cours d'une période de 2 mois (8 semaines) consécutive ou fractionnée à planifier entre mai et septembre 2024, de résider au sein de 4 fermes Accueil Paysan réparties sur la région Hauts-de-France et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, les équipes d'animation et d'accueil des jeunes venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'artiste sera accueilli 2 semaines dans chaque ferme.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

La thématique choisie : *Le vivant comme source d'inspiration*

L'ambition du réseau Accueil paysan est de développer et transmettre une approche respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, aussi bien dans les pratiques agricoles qu'à travers les pratiques de tourisme, d'entretien des espaces d'accueil et de partage. Parce que la Terre nous nourrit, nous devons prendre soin d'elle, la comprendre et respecter ses cycles saisonniers.

La découverte ou redécouverte par des approches artistiques et sensibles de la nature, de la diversité du vivant et de ses formes, de ses cycles nous semblent propices à l'émerveillement, l'enchantement et la créativité.

Ainsi, au travers de la thématique « Le vivant comme source d'inspiration », il s'agit de proposer à l'artiste une démarche exploratoire et participative sur toutes les dimensions (concrète, technique, sensible, vivante...) autour de la terre nourricière, des cycles du vivant, de la diversité végétale et animale, des écosystèmes...

L'artiste est invité à mener une démarche co-construite avec les personnes des fermes accueillantes et les publics qu'elles accueillent sur un projet d'art en lien avec la matière et le vivant.

L'expérience d'une pratique et des propositions faisant état de l'utilisation de techniques et de matériaux naturels, durables et innovants sont recherchées.

De même, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en évidence de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire collectif qui peut se rattacher à l'idée de vacances et de loisirs et de tourisme durable, équitable et solidaire.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité à venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive, au sein des fermes du réseau Accueil Paysan et éventuellement à sa périphérie durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

En amont de la période de résidence à proprement parler, **l'artiste retenu est invité à venir vivre une période d'immersion de deux jours au mois de mai 2024** au sein des fermes accueillantes, afin d'y faire connaissance

avec les équipes et les sites, de proposer un temps d'information-formation auprès des professionnels et de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

LES STRUCTURES ACCUEIL PAYSAN ET LE TERRITOIRE D'ACTION

Accueil Paysan est un réseau d'hommes et de femmes qui pratiquent l'accueil à la ferme et en milieu rural. Ensemble, ils s'engagent en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

Des lieux d'exception pour la création et la diffusion

Les lieux Accueil Paysan sont des espaces singuliers d'échange, de vie, et de proximité avec la nature, offrant un accueil à la fois vivant, calme et ressourçant. Nos structures disposent d'espaces d'expression multiples : granges, forêts, caves, cuisines, bâtiments de ferme dont la bergerie, le moulin, le verger... et bien d'autres encore à découvrir ou réinventer. Nos terres paysannes et rurales permettent de proposer aux artistes une pause création, un espace de liberté, dans des lieux porteurs de nombreuses histoires, chargés de figures et romans locaux. Des espaces qui sont, à n'en pas douter, propices à l'inspiration autant qu'à la découverte, rendant évidente la rencontre entre le public, l'œuvre et l'artiste lors de la diffusion.

Des liens privilégiés entre artistes et paysans

L'échange et le partage, fondements de notre accueil, peuvent apporter une richesse supplémentaire à l'inspiration, la réflexion et la création des artistes. D'expérience, nous savons qu'artistes et paysans ont bien plus en commun que ce qu'il peut paraître à première vue. D'ailleurs, nous avons le mot culture en commun. Nos engagements et notre éthique trouvent un écho certain avec ceux de l'artiste, dans le souci de transmission, dans le questionnement profond du monde, dans le dialogue avec la nature, dans la création d'espaces de résistance, la recherche d'alternatives, la défense de la dignité et de la liberté.

CONDITIONS

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein, en toute exclusivité** (cet engagement est impératif). En ce qui concerne la rémunération l'artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour **les deux mois et les deux jours d'immersion, 8800 euros**, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur).

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, pour les artistes relevant de l'intermittence ou des droits d'auteurs, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet ou en droits d'auteurs quand la nature de l'activité le permet (cela peut représenter environ 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

L'artiste retenu bénéficiera, **à titre gracieux, d'un hébergement** au sein du centre d'accueil. Ses **repas seront également pris en charge** ainsi que **les frais liés aux déplacements entre les sites** (l'artiste doit posséder un véhicule personnel). **Deux voyages aller-retour de son lieu d'habitation** seront aussi pris en charge.

Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures. Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT) et l'association Accueil Paysan - région Hauts de France.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et la communauté en séjour au sein des structures du réseau Accueil Paysan. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante : hautsdefrance@accueil-paysan.com

Cet ensemble comprend :

1. un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
2. un CV ;
3. un courrier de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence Mi.A.A. ;
4. une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer pour le **3 mars 2024 (inclus), dernier délai.**

SÉLECTION DE L'ARTISTE

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- de l'association Accueil Paysan – Région Hauts de France

se réunira, au plus tard fin mars 2022 et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, **en avril 2024.**

LIENS UTILES

[POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE](#)

Il est conseillé de prendre contact avec l'établissement avant l'envoi de la candidature afin de prendre connaissance du contexte et des enjeux spécifiques de la résidence mission.

Contactez Noémie DEGROOTE – Accueil Paysan – hautsdefrance@accueil-paysan.com

/ 06 52 13 54 10

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec Accueil Paysan : www.accueil-paysan.com
- avec l'UNAT www.unat-hauts-de-france.com
- avec la DRAC Hauts-de-France www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France
- et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>